



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons individuelles

Question écrite n° 59721

## Texte de la question

M. Daniel Marcovitch attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur l'envoi par la fédération française des constructeurs de maisons individuelles d'une carte de vœux discréditant le logement social. Cette carte de vœux envoyée à de nombreux élus a profondément choqué les défenseurs du logement social. Alors que le Gouvernement poursuit, depuis 1997, une politique volontaire de relance du logement social, alors que la représentation nationale a donné un signe fort en adoptant la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, il lui demande de bien vouloir l'informer des suites qu'il compte donner à cette affaire.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention sur le contenu de la carte de vœux diffusée largement par une fédération de constructeurs de maisons individuelles. Le caractère volontairement provocateur et manifestement outrancier de cette carte est évident. Néanmoins, le Gouvernement ne souhaite pas engager une polémique sur ce sujet, estimant qu'elle ne pourrait que desservir la cause du logement social, et n'envisage pas de prendre des dispositions qui limiteraient la liberté d'expression, au-delà du cadre légal existant à ce jour. La réponse apportée à la question de fond soulevée, qui est celle du déficit d'image du logement social, se trouve dans les dispositions du plan de relance de la production de logements sociaux engagé début mars 2001. Ce plan ouvre en effet plusieurs possibilités de réalisation de logements sociaux dans des formes mieux acceptées par nos concitoyens, tout en mettant en place les moyens d'accroître la production afin de mieux répondre aux besoins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Marcovitch](#)

**Circonscription :** Paris (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59721

**Rubrique :** Bâtiment et travaux publics

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 avril 2001, page 2060

**Réponse publiée le :** 16 juillet 2001, page 4142